



Réunion technique sur la sécurité et la santé au travail dans le secteur du commerce de détail

Genève, 28 septembre - 2 octobre 2026

► Projet de points pour discussion

1. Quelles sont les possibilités et difficultés, existantes et nouvelles, ayant une incidence sur la sécurité et la santé au travail (SST) dans le secteur du commerce de détail, compte tenu notamment du recours croissant aux technologies? Les participants à la réunion voudront peut-être examiner:
 - la diversité du secteur du commerce de détail;
 - les tendances en matière de SST et les risques professionnels dans le commerce de détail;
 - les incidences de la transformation numérique et des nouvelles technologies sur la SST;
 - les questions spécifiques de SST relatives à l'égalité et à la non-discrimination, aux micro, petites et moyennes entreprises (MPME) et au travail informel dans le commerce de détail.
2. Quelles sont les politiques, les mesures et les pratiques qui ont fait leurs preuves, et qu'est-ce qui doit être fait pour renforcer la prévention en matière de SST et la mise en œuvre effective des mesures de SST dans le commerce de détail, tout en encourageant un passage au numérique et une innovation propres à créer des milieux de travail sûrs et salubres? Les participants à la réunion voudront peut-être examiner:
 - le principe et droit fondamental à un milieu de travail sûr et salubre, de même que les autres principes et droits fondamentaux au travail;
 - des systèmes de gestion efficaces de la SST;
 - une utilisation sûre et responsable des technologies;
 - des approches pratiques adaptées aux différents types, structures et tailles de commerces de détail;
 - le dialogue social.
3. Quelles mesures peut-on recommander à l'Organisation internationale du Travail et à ses Membres de prendre en ce qui concerne la SST dans le commerce de détail? Les participants à la réunion voudront peut-être examiner:
 - des recommandations stratégiques en vue d'une action tripartite pour renforcer la prévention, la protection, la mise en œuvre effective et le respect des normes de SST ainsi qu'une culture de prévention en matière de sécurité et la santé dans le commerce de détail;



- des mesures prioritaires et des orientations pratiques à l'intention du Bureau pour soutenir le commerce de détail grâce au développement des connaissances, à la mise au point d'instruments et au renforcement des capacités spécifiques au secteur, au recensement et à la diffusion des bonnes pratiques ainsi qu'à l'amélioration de la collecte de données sectorielles relatives à la SST.